

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Les activités médicales particulières (AMP):  
Mieux les comprendre pour mieux les apprivoiser

**No d'activité :** 89936

**Date :** mardi le 26 mars 2024

**Lieu :** Webinaire

**Coordonnées :** MEMBRES de l'AMOM : INSCRIPTION OBLIGATOIRE EN LIGNE pour les omnipraticiens Allez sur le site de l'AMOM ([www.amom.net](http://www.amom.net)) et inscrivez-vous en allant dans « Menu / Événement et Formations ». Si vous n'avez pas de compte en ligne, vous devrez vous en créer un.

## Objectifs

À la fin de la présentation, le participant sera en mesure de :

- Établir l'origine et la nature des AMP;
- Expliquer le processus menant à l'offre d'AMP sur l'ensemble du territoire montréalais;
- Préparer une demande d'adhésion aux AMP ou de modification de ses AMP.

**Président de séance :** Dre Ariane Murray

## Horaire

2024-03-26	12:15	13:15	Conférence	Les activités médicales particulières (AMP) : Mieux les comprendre pour mieux les apprivoiser.	Dre Ariane Murray, médecin de famille et cheffe du DRMG de Montréal et Mme Martine Fournier, M.Sc., PMP, agente de planification, de programmation et de recherche, DRMG de Montréal
------------	-------	-------	------------	--	--

MEMBRES de l'AMCLSCQ: INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR COURRIEL pour les omnipraticiens : Veuillez envoyer votre demande d'inscription, en indiquant votre numéro de pratique, à Lyne Fontaine à l'adresse suivante [fmc@amom.net](mailto:fmc@amom.net).

Si vous pratiquez à Montréal et ne faites partie d'aucune association, nous vous conseillons vivement d'adhérer à l'AMOM pour être en mesure de vous inscrire à cette formation. Rendez-vous sur [www.amom.net/inscription](http://www.amom.net/inscription).

**ATTENTION :** Le soutien technique ne pourra être assuré à moins de 24 heures de la date de la conférence. Nous recommandons donc de vous inscrire à l'avance afin de vous assurer une participation fluide à l'événement.

L'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure (s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Aucun



*Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>*